



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

N° C25_05_2023_51 - Programme d'actions du Plan de Paysage de Mellois en Poitou (annexes)

Annexe(s) :

- Fiche A1
- Fiche A2
- Fiche B1
- Fiche B2
- Fiche B3
- Fiche B4
- Fiche C1
- Fiche C2
- Fiche C3
- Fiche D1

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	53	15	68	22

Pour : 65	Abstention : 1	Contre : 2	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 17 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Patrice, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelynne, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BAUDON Christian (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), CHOURET Gilles (pouvoir donné à PICARD Marylène), FOUCHE Etienne (pouvoir donné à FOUCHE Patrice), GAYET Olivier (pouvoir donné à BINET Frédérique), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER

Sarah), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à THELLIER Odile), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, BRILLAUD Chantal, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, DURGAND François, GABOREAU Bernard, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Programme d'actions du Plan de Paysage de Mellois en Poitou (annexes)

Annexe(s) :

- Fiche A1
- Fiche A2
- Fiche B1
- Fiche B2
- Fiche B3
- Fiche B4
- Fiche C1
- Fiche C2
- Fiche C3
- Fiche D1

Considérant que le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Mellois en Poitou dans son volet réglementaire (DOO – prescription P16) mentionne que le Plan Paysage doit servir de point d'appui dans la définition de la stratégie des collectivités en matière de gestion des paysages ;

Considérant l'articulation du Plan de Paysage avec d'autres politiques cadres de la collectivité, comme notamment le projet de territoire, le Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal valant Programme de l'Habitat (PLUi-H), la stratégie d'attractivité économique et touristique, les orientations du Pays d'Art et d'Histoire dans le cadre du renouvellement de sa labellisation et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Considérant que dans le cadre de la stratégie paysagère validée en Conseil communautaire en juin 2022, il a été acté le choix de dix actions « prioritaires » à approfondir parmi 36 actions identifiées dans le programme d'actions ;

Pour faire suite à cette phase, deux ateliers ont été menés le 30 juin et le 22 septembre 2022 réunissant le groupe de travail « Plan de Paysage », les partenaires institutionnels et les acteurs locaux pour définir précisément les modalités de mise en œuvre et de suivi des 10 actions. Les fiches-action ont ainsi été produites, elles sont structurées en 4 parties :

- Origine et cadre de l'action :
 - o contexte et enjeux,
 - o objectifs visés par la fiche action,
 - o pilotes et bénéficiaires de l'action,
 - o convergences avec d'autres politiques publiques du territoire,
 - o freins et leviers pour la mise en œuvre de l'action.

- Principes de mise en œuvre de l'action autour de trois volets thématiques détaillant les partenaires techniques, les moyens financiers et le calendrier. Cette partie comporte également une illustration de principe :
 - o actions stratégiques et réglementaires,
 - o actions d'aménagement ou opérationnelles,
 - o actions de sensibilisation et de pédagogie.
- Accompagnement et suivi de l'action :
 - o outils disponibles et documents référence,
 - o outils à créer,
 - o indicateurs de suivi.
- Actions déjà menées, exemples et références pour aider à la mise en œuvre.

Les 10 fiches action réparties sur les 4 principales ambitions paysagères sont les suivantes :

Ambition 1 : Recentrer et améliorer le paysage des bourgs et des villages

- Fiche A1 : Engager des actions en faveur de la réhabilitation du bâti et la reconversion des friches d'activités dans les bourgs et villages,
- Fiche A2 : Améliorer la convivialité des lieux publics dans les bourgs et villages.

Ambition 2 : Cultiver la richesse des paysages agricoles et naturels

- Fiche B1 : Maintenir et accompagner l'installation d'agriculteurs et la création d'exploitations agricoles qui concilient viabilité économique, acceptabilité écologique et valorisation des paysages,
- Fiche B2 : Reconquérir les zones humides des vallées et accompagner le maintien des activités d'élevage,
- Fiche B3 : Protéger les vallées du développement diffus du bâti et faire découvrir leur patrimoine vernaculaire,
- Fiche B4 : Préserver le patrimoine végétal remarquable et engager un programme de plantation stratégique d'arbres et de haies sur le territoire.

Ambition 3 : Faire dialoguer les infrastructures avec le paysage

- Fiche C1 : Poursuivre la définition d'une charte de développement maîtrisé des énergies renouvelables à l'échelle du Mellois en Poitou,
- Fiche C2 : Renforcer le rôle structurant du réseau des « voies vertes » à l'échelle du Mellois en Poitou,
- Fiche C3 : Mettre en scène des portes d'entrées du territoire en valorisant les paysages depuis les axes structurants.

Ambition 4 : Partager la stratégie paysagère avec les acteurs locaux

- Fiche D1 : Animer la gouvernance et le groupe de travail communautaire du Plan de Paysage.

Les fiches-actions seront déclinées au fur et à mesure de la maturité des projets, des partenariats, des besoins du territoire et des disponibilités budgétaires, au vu de l'avis du groupe de travail.

Le groupe de travail sera chargé du suivi de la mise en œuvre du programme d'actions du Plan de paysage. Il continuera donc à être mobilisé. Il est proposé de lancer un nouvel appel aux volontaires pour renouveler et compléter ce groupe.

Vu la délibération C30_06_22_05 du Conseil communautaire du 30 juin 2022 validant la stratégie du Plan de paysage retranscrite sous la forme de 4 principales ambitions, déclinées elles-mêmes en objectifs de qualité paysagère ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- VALIDER le programme d'actions du Plan de paysage regroupant 10 actions prioritaires à engager de façon immédiate en réponse aux ambitions et objectifs de qualité paysagère définis dans le cadre de la stratégie ;
- FAIRE APPEL aux élus communautaires intéressés pour rejoindre le groupe de travail chargé de suivre la mise en œuvre concrète du Plan de paysage.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET